

Par arrêté en date du 8 février 1946, l'article VI de l'arrêté du 14 juin 1945 portant nomination d'inspecteurs adjoints de l'éducation physique et des sports est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Lavie (André).

Les dispositions du présent arrêté auront effet à compter du 13 octobre 1944.